

Question banquaire sur la désolidaristion

Par miton, le 21/03/2014 à 13:20

bonjour,

Mon conjoint et moi nous nous séparons. Il est paris du domicile depuis le 29 janvier 2014 Nous avons acheté une maison il y a 7 mois et aujourd'hui je veut essayé de la garder. je vais demander une désolidarisation de Mr de l'emprunt.

Est ce que Mr pourra réemprunter pour un achat immobilier dans l'avenir ? Est ton fiché lorsque l'on se désolidarise d'un emprunt AU BOUT DE 7 mois d'acahat sur 25 ans sachant que nous payons que les inerêts pour l'instant.

MERCI

Par domat, le 21/03/2014 à 14:10

bjr,

rien n'oblige la banque à accepter votre désolidarisation car si elle accepte, elle perd une garantie.

bien entendu la banque vérifiera certainement si vos revenus personnels vous permettent de rembourser les mensualités prévues.

tant que l'organisme de crédit reçoit les mensualités prévues, aucune raison de vous ficher. vous parlez de conjoint, cela signifie que vous êtes mariés, est-ce le cas ? cdt

Par miton, le 21/03/2014 à 14:16

non nous sommes pas marié.

Mais on m'a dit que la banque sera méfiante car vu que Mr revendait ses parts au bout de 8 mois que la banque pourra être rétissante de lui refaire un crédit immobilier a l'avenir.